

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28150**

Intitulé

Médiateur(trice) artistique en relation d'aide

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

JMT - ARTEC formation

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

JMT - ARTEC formation

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les médiations artistiques désignent l'exploitation du potentiel artistique dans une visée humaniste et de relation d'aide, dans un objectif relationnel, de lien social, de réinsertion sociale, de valorisation de soi, de lutte contre les inégalités... etc.

Il intervient auprès de tout public et de tout âge, il reçoit les personnes en groupe, au sein de son atelier ou en institution où il travaille en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure,

Les activités réalisées par le médiateur artistique en relation d'aide sont communes quelle que soit la médiation artistique utilisée (arts plastiques, arts de la scène, expression corporelle et dansée, écriture...) : Seules les activités créatives varient en fonction de la spécialisation du médiateur.

- Recueil des informations nécessaires à la mise en œuvre d'un atelier, proposition d'un programme et organisation pratique d'un atelier
- Réalisation des activités créatives, observation et stimulation des capacités créatives des participants
- Accueil, écoute et accompagnement en relation d'aide et animation d'un groupe : définition d'un cadre de travail contenant et sécurisant, entretien avec les participants dans le cadre de la relation d'aide, gestion de groupe
- Evaluation de la pratique et veille professionnelle : autoévaluation et supervision de la pratique ; veille professionnelle
- Gestion administrative, financière et commerciale d'une structure.

Le titulaire est capable de:

Concevoir une proposition d'atelier adaptée au contexte d'intervention

Mettre en œuvre des activités créatives qui favorisent les potentialités créatives des participants à un atelier

Conduire une relation d'aide centrée sur le ressenti de la personne, gérer et contenir le groupe

Faire évoluer sa pratique professionnelle

Mener des stratégies de gestion et de communication commerciale d'une structure

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Structure d'accueil spécialisée auprès d'enfants, d'adultes, de personnes âgées : foyers d'accueil, foyers de vie, maison d'accueil spécialisé, maisons de retraite, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'enfants,

Structure de l'enseignement : écoles publiques, privées ou spécialisées, service socio-culturel

Institution pénitentiaire

Association d'aide à divers publics : association d'aide aux personnes atteintes de cancer, souffrant d'addictions, d'aide à l'insertion...

Etablissement de soins et de rééducation

Structure du secteur sanitaire, éducatif et social

Centres de développement personnel

- Médiateur (trice) artistique en relation d'aide
- animateur (trice) d'atelier à médiation artistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

K1207 : Intervention socioéducative

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

une étude de cas donnée par le jury: le candidat définit et décrit une proposition d'atelier selon : durée 1h

Mise en situation professionnelle : le candidat conduit un atelier dans son intégralité en présence d'un jury, avec un groupe de personnes extérieures au centre de formation et convoquées par le centre : durée 45 min

Restitution écrite et orale de l'analyse de la pratique réalisée devant le jury :: durée 45 min

Mémoire : rédaction d'un mémoire

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - La Directrice Pédagogique
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - La Directrice Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Médiateur(trice) artistique en relation d'aide" avec effet au 01 septembre 2011, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

contact@artec-formation.fr

www.artec-formation.fr

ARTEC FORMATION

Lieu(x) de certification :

JMT - ARTEC formation : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [IVRY SUR SEINE]

JMT - ARTEC FORMATION

71 Boulevard de Brandebourg

94200 IVRY SUR SEINE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

JMT - ARTEC FORMATION - 71 Boulevard de Brandebourg - 94200 IVRY SUR SEINE

Historique de la certification :